

● (1722)

Nous avons un ministre des Finances qui passe sous silence les chiffres relatifs à la croissance réelle pour 1977, parce qu'ils sont accablants pour le gouvernement, et qui cite des chiffres imaginaires pour créer l'illusion qu'en 1978, l'année en cours, nous allons dépasser tous les pays à une exception près peut-être, le Japon. Il est temps que nous voyions le ministre sous son vrai jour. Il induit le public canadien en erreur.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: C'est un ministre à temps partiel, qui ne fiche rien.

M. Stevens: On a prouvé aujourd'hui que ce ministre n'est rien de plus qu'un ministre des Finances à temps partiel. Chaque fois qu'il est en mauvaise posture à cause de problèmes économiques, vite il s'enveloppe du drapeau et commence à défendre l'unité nationale. Si le premier ministre avait voulu qu'un ministre défende l'unité nationale, il aurait confié à l'actuel ministre des Finances le poste de ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, lui permettant ainsi de passer tout son temps à parcourir le Canada pour parler de l'unité nationale. Je lui souhaiterais alors bonne chance!

Il me semble qu'au ministère des Finances, plus qu'à tout autre ministère, il est important d'avoir le meilleur homme possible travaillant à temps plein. Si le ministre actuel est incapable d'établir ou de présenter un budget convenable pour stimuler notre pays, il est temps de se débarrasser de lui et de chercher quelqu'un d'autre qui soit capable d'accomplir le travail.

L'autre fait renversant que j'ai remarqué aujourd'hui, c'est que le ministre des Finances, dans une tentative plutôt désespérée, commence maintenant à citer les banquiers canadiens pour justifier sa position. Croit-il donc que nous soyons si naïfs, nous de l'opposition? Ne sait-il pas que nous sommes parfaitement conscients qu'en donnant à ces mêmes banquiers un droit d'immobilisation de trois huitièmes de 1 p. 100 pour un crédit d'appoint de un milliard et demi de dollars, que le ministre a obtenu pour consolider notre dollar, il accorde à ces banques un crédit de \$5,600,000 par année pour les sept prochaines années? Avec des droits de cette envergure, payables qu'il y ait ou non des retraits d'argent, comment ne pas s'attendre à des réactions favorables de la part des banquiers, lorsque le ministre des Finances leur demande leur opinion sur la façon dont il dirige sa barque?

Ce sont les faits, monsieur l'Orateur, et je les ai vérifiés. J'ai découvert que la Libye et d'autres pays obtenaient des conditions de crédit comparables sans droit d'immobilisation comme celui que verse le gouvernement du Canada. Voilà les faits.

J'ai déjà mentionné les dispositions et les calculs qu'on trouve dans les rapports de l'OCDE sur les perspectives économiques. Je voudrais faire inscrire encore une chose au compte rendu. Nous n'avons cessé de répéter au gouvernement actuel que s'il ne juggle pas certaines forces inflationnistes qu'il a introduites dans l'économie, l'inflation s'accélérera davantage. A ce sujet, je voudrais renvoyer les députés au 13^e rapport annuel du Conseil économique du Canada qui a été publié à la fin de 1976. Ce rapport s'intitule «The Inflation Dilemmas». Je

Loi anti-inflation

pense qu'il est très important de lire certains de ces rapports économiques.

Pour des raisons qui ne nous ont pas été entièrement divulguées, le Conseil économique du Canada a maintenant un nouveau président. Le moment est venu de nous demander si le nouveau président du Conseil économique du Canada aura les mêmes critiques à formuler au sujet des actions du gouvernement que son prédécesseur, ou découvrirons-nous que ce président a été choisi parce que notre auguste premier ministre, l'empereur, n'apprécie pas que le Conseil économique ou tout autre organisme le critique.

Avant de nous prononcer au sujet du bill C-18, permettez-moi de citer quelques passages de ce rapport publié il y a plus d'un an par le Conseil économique. A la page 57, on peut lire, et j'espère que les députés en prendront note...

Une voix: Pourquoi ne citez-vous pas le dernier rapport?

M. Stevens: On peut lire:

Le gouvernement fédéral n'est pas qu'un simple figurant dans le processus de l'inflation. Il y contribue par son influence et les objectifs de sa politique monétaire, par son contrôle et son administration de la dette nationale, par sa façon de dépenser et par sa structure fiscale.

Nous sommes tous d'accord avec cet énoncé et je pense qu'il est important que le Conseil économique le souligne.

A la page 72 du même rapport, on trouve ce qui suit:

D'après notre étude, il semble évident que c'est le gouvernement fédéral surtout qui a bénéficié de l'inflation des dernières années, par le transfert inattendu du revenu réel des entreprises et des particuliers. Il y a gagné en termes réels grâce à la progression inhérente aux impôts sur le revenu des particuliers, grâce au coût et à la comptabilité de l'inventaire exigé par le règlement fiscal s'appliquant aux sociétés et parce qu'il est un débiteur net.

Le Conseil économique du Canada a dit les choses comme elles sont. C'est le gouvernement fédéral qui fabrique l'inflation, et le Conseil a également souligné qu'il en est le principal bénéficiaire.

A la page 84 de l'exposé annuel du Conseil économique, on réfute les excuses alléguées en général par le gouvernement en défense de la triste performance de l'économie, qui serait liée à la situation du pétrole au Canada. Il est dit notamment:

Parmi les principaux pays de l'Ouest qui ont été touchés le plus durement par la crise du pétrole, à son début, il faut citer le Japon, l'Italie et la France: le moins touché était le Canada, qui était alors, un net exportateur de pétrole.

Bref, monsieur l'Orateur, le Conseil dit bien que la crise du pétrole nous a le moins désavantagés, par rapport aux autres pays.

Un des faits les plus significatifs du rapport figure à la page 135 ou il est dit:

A moyen terme, la situation de l'emploi prend, à notre avis, une importance toute particulière. Pour l'année 1979, l'objectif est un taux de chômage maximal de 4.5 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre...

En 1976, le Conseil économique prévoyait un taux de chômage pour l'année prochaine. Avec ces déclarations que j'ai lues pour qu'elles figurent au compte rendu, faut-il s'étonner que le premier ministre du Canada soit légèrement gêné de se retrouver avec un taux de chômage de 8.5 p.100 et un taux d'inflation de 9.5 p. 100? Je recommanderais aux députés de relire l'Exposé annuel du conseil économique du Canada.